

OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Osiatis



Le présent document relatif aux autres informations de la société Osiatis a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 3 octobre 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Osiatis.

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et des articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de la société E.S.R. ne représenteraient pas, à l'issue de l'offre publique alternative simplifiée, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société E.S.R., Osiatis se réserve la possibilité de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique alternative simplifiée, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la société E.S.R. non apportées à l'offre publique alternative simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 1,3 euro par action E.S.R. égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique alternative simplifiée d'Osiatis sur la société E.S.R. (l'« **Offre** ») sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le numéro 12-468, en date du 2 octobre 2012, en application d'une décision de conformité du même jour.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Osiatis (www.osiatis.com). Des exemplaires de ces documents peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

OSIATIS
1, rue du Petit Clamart
78140 Vélizy-Villacoublay

BRYAN, GARNIER & CO.
26, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du Règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL D'OSIATIS	5
2.1.	Répartition du capital social et des droits de vote d'Osiatis	5
2.2.	Titres autorisés et émis donnant accès au capital d'Osiatis.....	6
2.3.	Plan d'options ou d'actions gratuites.....	8
2.4.	Programme de rachat d'actions	9
2.5.	Nombre d'actions de la Société achetées ou vendues par la Société depuis le 1 ^{er} janvier 2012.....	12
2.6.	Pactes d'actionnaires.....	13
2.7.	Historique du cours de bourse de l'action Osiatis depuis le 1 ^{er} janvier 2012	13
3.	DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	14
3.1.	Directoire	14
3.2.	Conseil de surveillance	14
3.3.	Limitations de pouvoirs du Président du Directoire et du Directeur Général	15
4.	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	17
4.1.	Rapport semestriel d'activité	17
4.2.	Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2012.....	20
4.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012	42
5.	ÉVÉNEMENTS RECENTS	44
5.1.	Rapprochement entre Osiatis et ESR	44
5.2.	Deuxième tranche d'acquisition d'Interadapt.....	45
6.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OFFRE	46
6.1.	Nombre maximum d'actions Osiatis remises dans le cadre de l'Offre	46
6.2.	Facteurs de risques liés à l'opération	46
6.3.	Fonds de roulement net	46

6.4.	Capitaux propres du Groupe OSIATIS.....	46
6.5.	Endettement du Groupe OSIATIS et incidences de l'offre	47
6.6.	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'opération	47
6.7.	Dépenses liées à l'opération.....	47
6.8.	Dilution	47
6.9.	Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts)	48
7.	PERSONNES RESPONSABLES.....	49
7.1.	Responsable du Document d'Information	49
7.2.	Attestation du responsable du Document d'Information	49
7.3.	Responsables du contrôle des comptes	49

1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Osiatis, société anonyme avec Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 15.300.000 euros, dont le siège social est sis au 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy Villacoublay, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419 (« **Osiatis** » ou la « **Société** »), figurent dans le document de référence d'Osiatis déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2012 sous le numéro n° D.12-0472 (le « **Document de Référence** »), et sont complétées par les informations figurant dans le présent document qui incorpore par référence le Document de Référence (le « **Document d'Information** »).

Il est précisé que le rapport semestriel de la Société publié le 4 septembre 2012 est inséré dans le Document d'Information à la section 0.

Le Document de Référence et le Document d'Information sont disponibles sur les sites internet d'Osiatis (www.osiatis.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès d'Osiatis : 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy Villacoublay.

2. Renseignements concernant le capital social d'Osiatis

À la date de la diffusion du présent document, le capital social de la Société est de 15.300.000 euros, divisé en 15.300.000 d'actions (d'une valeur nominale de 1 €, chacune entièrement souscrite, libérée et répartie entre les actionnaires en proportion de leurs droits) dont au 30 septembre 2012 :

- 1 295 622 actions nominatives en vote simple ;
- 1 330 670 actions nominatives sans droit de vote (autocontrôle) ;
- 7 911 004 actions nominatives en vote double ;
- 64 492 actions au porteur sans droit de vote (autocontrôle) ;
- 4 698 212 actions au porteur avec droit de vote.

Le nombre total des droits de vote nets s'établit à 21 815 842 au 30 septembre 2012.

Les actions Osiatis sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (compartiment C) de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR FR0004044337.

2.1. Répartition du capital social et des droits de vote d'Osiatis

La répartition du capital est la suivante au 30 septembre 2012 :

Actionnaires	Nb d'actions à vote simple	Nb d'actions à vote double	Nb actions sans droit de vote	Total Actions	% Actions	Total droits de vote nets	%
							Voix en fonction du total de droits de vote nets
Groupe BUTLER ⁽¹⁾ :	1 280 611	5 972 138		7 252 749	47,40%	13 224 887	60,62%
Dont WB Finance & Partenaires et M. Walter Butler	1 229 963	5 061 462		6 291 425	41,12%	11 352 887	52,04%
Dont Amstar Entreprises	50 648	910 676		961 324	6,28%	1 872 000	8,58%
M. Robert Aydabirian		836 000		836 000	5,46%	1 672 000	7,66%
Salariés et management	14 057	871 535		885 592	5,79%	1 757 127	8,05%
Autres actionnaires au nominatif	954	231 331		232 285	1,52%	463 616	2,13%
Autocontrôle au nominatif			1 330 670	1 330 670	8,70%	0	
Total actionnaires au nominatif	1 295 622	7 911 004	1 330 670	10 537 296	68,87%	17 117 630	78,46%
Actions au porteur hors autocontrôle	4 698 212			4 698 212	30,71%	4 698 212	21,54%
Autocontrôle au porteur			64 492	64 492	0,42%		
Total au 30/09/12	5 993 834	7 911 004	1 395 162	15 300 000	100%	21 815 842	100%

(1)Le « Groupe Butler » désigne la somme des participations de Walter Butler (Président du Conseil de surveillance de la Société), WB Finance & Partenaires et Amstar Entreprises, sociétés de droit français ayant pour activité la gestion de participation.

www.butlercapitalpartners.com

Les principaux actionnaires de la Société disposent essentiellement de droits de vote double, même si certains des titres qu'ils possèdent disposent de droits de vote simple.

2.2. Titres autorisés et émis donnant accès au capital d'Osiatis

2.2.1. Bons de souscription d'actions 2010

Début septembre 2010, le Directoire d'Osiatis a présenté un plan stratégique destiné à répondre à la nouvelle ambition du Groupe. C'est dans cette dynamique que le Directoire, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte en date du 10 juin 2010 aux termes de sa douzième résolution, après autorisation du conseil de surveillance en date du 8 octobre 2010, a arrêté le principe, le 15 octobre 2010, de l'émission de 1.585.000 bons de souscription ou d'acquisition d'actions maximum (ci-après les « BSA »), au bénéfice de membres des organes sociaux et des principaux cadres de la Société et de ses filiales.

Caractéristiques des BSA

Nombre de BSA : 1.585.000 BSA maximum, dont la souscription est réservée à hauteur de 875 000 BSA maximum aux deux membres du Directoire du Groupe et à hauteur de 710 000 BSA maximum à onze Directeurs de Business Unit ou de fonctions support, sans aucun minimum prévu. A l'issue de la période de souscription, le Directoire a constaté par décision en date du 28 février 2011, la souscription et l'émission définitive de 1.535.000 BSA.

Période de souscription : La période de souscription a été fixée du 15 octobre 2010 au 24 février 2011 et a fait l'objet d'un communiqué de presse à l'issue.

Prix de souscription : Le prix de souscription pour chaque BSA a été fixé à vingt-neuf centimes (0,29 €) d'euros, sur la base du rapport du Cabinet ACCURACY, agissant en tant qu'expert indépendant, et désigné le 22 juillet 2010. Ce rapport en date du 24 septembre 2010 a été établi avec les principales hypothèses et paramètres suivants : (i) valeur de marché estimée de l'action Osiatis SA égale à 4,17 €, correspondant à la moyenne des 120 derniers cours de clôture à la date du 21 septembre 2010, (ii) volatilité anticipée de l'action de 26,1 %, (iii) distribution de dividendes de 0,20 € par an par action. Il a été appliqué une décote de 22 % afin de tenir compte de la période de blocage de 3 ans.

Parité d'exercice des BSA : Chaque BSA donne droit au maximum à une action. En conséquence, le nombre maximal d'actions auquel pourrait donner droit l'exercice de la totalité des BSA s'élèverait à 1 585 000 actions maximum, soit 10,36 % du capital social au 30 septembre 2012.

Prix d'exercice des BSA : Le prix de souscription ou d'acquisition d'une action existante ou à émettre par suite de l'exercice d'un ou plusieurs BSA est égal à quatre euros et dix-sept centimes (4,17 €), soit la moyenne pondérée des cent vingt derniers jours de bourse précédents la date d'émission du rapport d'évaluation établi par l'expert indépendant. A titre d'information, la valeur de l'action le jour de l'émission du rapport était de 4,83 €.

Conditions d'exercice : L'exercice de ces BSA est subordonné à des conditions de performance boursière et /ou d'agrégat financier sur les exercices 2012 à 2014. A titre dérogatoire, ils pourront être exercés antérieurement en cas d'offre publique.

Période d'exercice : Les BSA sont exerçables, sous condition de la réalisation des conditions d'exercice mentionnées ci-dessus, à l'issue d'une période de 36 mois à compter du 15 octobre 2010 et pendant une durée de 2 ans sauf en cas d'offre publique antérieure, déposée après la date de souscription des BSA et au plus tard le 15 octobre 2015, qui pourra déclencher l'exercice anticipé des BSA.

Caducité des BSA : Les BSA seront automatiquement caducs à la première des dates suivantes :

- le trentième jour suivant la date de clôture d'une Offre (ou d'une Offre réouverte, selon le cas).
- le 30 octobre 2015, sauf si à cette date une Offre est en cours, auquel cas les BSA seront caducs à la date indiquée au paragraphe ci-dessus.

Cependant, le directoire pourra prolonger la période d'exercice des BSA pour une durée maximum de deux (2) mois supplémentaires.

Cotation : Les BSA n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé. Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE-Euronext.

Dilution : A la clôture de la période de souscription, le Directoire a constaté la souscription de 1.535.000 BSA, soit 97 % du nombre maximum autorisé de 1.585.000 BSA, et a décidé en conséquence l'émission de 1.535.000 BSA, par délibération en date du 28 février 2011.

L'incidence de la présente émission de BSA sur la situation de l'actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société est la suivante :

Participation de l'actionnaire	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des 1.535.000 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des BSA	1%	0,92 %
Après émission des 1.535.000 actions nouvelles issues de l'exercice de la totalité des BSA	0,91 %	0,85 %
En cas d'acquisition d'actions existantes (et non d'émission d'actions nouvelles)	1 %	0,92 %

(1)Intègre les 1.333.400 ORAN F, émises par l'AGE du 21 février 2005 et arrivant à échéance le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5, R.225-116 et R. 225-117 du Code de commerce, le directoire a établi un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération (périodes d'exercice, droits attachés aux BSA) ainsi que l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action. Ce rapport a été mis à disposition des actionnaires au siège social.

Le produit de l'émission s'élève à 445.150 euros, soit 1.535.000 BSA multipliés par vingt-neuf centimes (0,29 €) d'euros.

Le montant potentiel de l'augmentation de capital, prime d'émission comprise, qui pourrait se réaliser si les conditions d'exercice de la totalité des BSA émis étaient remplies, s'élèverait à 6.846.100 euros, produit d'émission des BSA inclus.

La société WBFP bénéficie d'une promesse de vente de la part des titulaires de BSA en cas de départ ou de Signing (cession par WBFP de l'intégralité de sa participation dans le Groupe Osiatis). Les titulaires de BSA bénéficient également, de la part de la société WBFP, d'une promesse d'achat de l'intégralité de leurs BSA en cas d'Offre Publique.

2.2.2. Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN F)

Aux termes d'un protocole bancaire en date du 7 décembre 2004, la Société s'est engagée à l'égard de ses banques créancières et de W. B. Finance et Partenaires à convertir une partie de sa dette (14.890.439 €) en 1.333.400 obligations remboursables en actions ou en numéraire (ci-après « ORAN F »), d'une valeur nominale de 7,50 €, pour un montant total de 10.000.500 €, le solde étant réaménagé en une dette remboursable in fine au 31 décembre 2012.

Les ORAN F viennent à échéance au 31 décembre 2012, revêtent la forme nominative et ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Elles ont été émises à un prix égal à leur valeur nominale, soit 7,50 € par ORAN.

Ces ORAN ont été intégralement souscrites et libérées à leur date d'émission et produisent un intérêt annuel au taux :

- Euribor 6 mois pour la période courant de la date d'émission au 31 décembre 2006,
- Euribor 6 mois + 0,75% pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 ;
- Euribor 6 mois +1% pour la période courant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 ;
- Euribor 6 mois + 1,20% à compter du 1er janvier 2011 jusqu'à la date d'échéance.

Leur remboursement se fera en numéraire ou par émission d'actions ordinaires nouvelles ou par attribution d'actions existantes détenues par la Société.

Les droits à recevoir le remboursement des ORAN F seront prescrits à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date de leur exigibilité.

Pour garantir le remboursement des ORAN F et de la dette, la Société s'est engagée, dans le cadre d'une convention de nantissement de compte d'instruments financiers, à maintenir au profit de ses banques créancières et de la société W. B. Finance et Partenaires, le nantissement de 63 504 actions qu'elle détient dans le capital de sa filiale Osiatis Ingénierie et de 2 500 actions qu'elle détient dans sa filiale Osiatis Systems.

2.3. Plan d'options ou d'actions gratuites

2.3.1. Plan d'options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 a autorisé le Directoire de la société Osiatis - aujourd'hui dissoute - à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options au maximum.

Après autorisation du Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place par le Directoire le 21 décembre 2001 : 80 000 options ont été attribuées le 21 décembre 2001 et le solde, le 22 octobre 2003, étant précisé qu'un membre du Directoire s'est vu attribuer des options. Suite au départ d'un des bénéficiaires, 116 500 options étaient effectivement attribuées au 21 février 2005, jour de la fusion absorption d'Osiatis.

Lors de cette opération, la Société a repris les engagements d'Osiatis à l'égard des bénéficiaires en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion, soit 43 actions de la Société contre 12 actions Osiatis. Par conséquent, après application de ce rapport d'échange et arrondissement, 274 118 options sont exerçables au titre de l'attribution faite en 2001 et 143 325 au titre de l'attribution faite en 2003, soit 417 443 au total.

Le récapitulatif des options de souscription d'actions post-fusion figure au tableau n°8 du § 6.3 du Document de Référence.

Entre le 1^{er} janvier et la date de diffusion du présent document :

- aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux ou à des salariés de la Société ;
- aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux ou par des salariés de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Osiatis pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée. A la date du présent Document d'Information, cette autorisation n'a pas été utilisée.

2.3.2. Plan d'actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place. Au titre de ces plans, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006. Ces plans sont aujourd'hui terminés.

2.4. Programme de rachat d'actions

1. Conclusion du contrat de liquidité :

Sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2005, le Directoire de la Société, réuni le 2 septembre 2005, a décidé de conclure un contrat destiné à assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'animation de marché et de mettre ainsi en œuvre ce projet de rachat d'actions. Conformément aux dispositions statutaires, cette mise en œuvre a fait l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance de la Société en date du 7 septembre 2005.

Dans ce contexte, préalablement à ce programme de rachat, un détail dudit programme avait été établi en application de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier et mis en ligne sur le site Internet de l'AMF et sur celui de la Société le 4 novembre 2005. Un avis financier avait aussi été publié dans la presse le 7 novembre 2005.

Parmi les 236 531 actions propres déjà détenues par la Société à la date de conclusion du contrat de liquidité, 21 531 d'entre elles avaient été allouées au contrat de liquidité, étant précisé :

- D'une part que le Conseil de Surveillance du 7 septembre 2005 avait autorisé le Directoire à affecter un maximum de 30 000 titres au contrat de liquidité et ;
- D'autre part, que 215 000 actions étaient nanties au profit d'établissements bancaires depuis une date antérieure au 13 octobre 2004 en contrepartie d'emprunts qui avaient été souscrits par le Groupe Focal. Une partie des sommes empruntées ayant été remboursées, les nantissements correspondants portant sur 195 000 actions au total ont été levés courant 2007. Ces actions d'autocontrôle étant désormais « libres de tout nantissement », elles ont été affectées par décision du Conseil de Surveillance de la Société du 19 décembre 2007, au plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des dirigeants et du management mis en place le même jour.

Lors de l'entrée en vigueur du contrat de liquidité, le 7 novembre 2005, 7 500 actions et 100 000 € en espèces avaient été mis à la disposition du prestataire de services d'investissement. 14 031 titres supplémentaires ont été alloués au contrat de liquidité en mai 2006. Ce contrat de liquidité est toujours en vigueur et il est renouvelable d'année civile en année civile par tacite reconduction.

Depuis, lors de sa réunion du 8 janvier 2007, le conseil de surveillance de la Société a autorisé le directoire à modifier le nombre maximal de titres pouvant être affectés au contrat de liquidité pour le porter de 30 000 à 100 000. Un descriptif de programme a été élaboré en application de l'Article L. 451-3 du Code monétaire et financier.

2. En ce qui concerne le rachat par la Société de ses propres actions au titre des trois derniers exercices :

2009

L'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2009 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 05 juin 2008 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'Assemblée. Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 10 décembre 2010 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité susvisé. Au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 102 340 actions et 211 803,01 € en espèces ; et
- Dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions, dont la conclusion en date du 12 mai 2009 avec un prestataire de services d'investissement a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société du 24 mars 2009. Ce mandat a été modifié par avenant en date du 24 septembre 2009, suite à l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société du 22 juillet 2009 et a pris fin le 31 décembre 2009. Dans le cadre de ce mandat, au 31 décembre 2009, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 70 012 actions au cours moyen de 3,027€.

Le Conseil de surveillance de la Société du 22 juillet 2009 a autorisé le Directoire à ajouter un objectif complémentaire dans le cadre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 11 juin 2009, à savoir remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions.

2010

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juin 2010 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 11 juin 2009 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 9 décembre 2011 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 55 000 actions et 381 937,64 € en espèces ; et
- Dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions, dont la conclusion en date du 30 juillet 2010 avec un prestataire de services d'investissement a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société du 19 juillet 2010. Ce mandat a pris fin le 31 décembre 2010. Dans le cadre de ce mandat, au 31 décembre 2010, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 143 660 actions au cours moyen de 5,02€.

2011

L'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2011 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 10 juin 2010 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 8 décembre 2012 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité, au 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 90 500 actions et 185 606,57 € en espèces ;
- Dans le cadre de trois mandats de rachat d'actions, dont les conclusions en date du 18 août 2011 et du 29 novembre 2011 avec un prestataire de services d'investissement ont été respectivement autorisées par le Conseil de surveillance de la Société du 20 juillet 2011 et du 23 novembre 2011. Le premier mandat a pris fin le 31 décembre 2011. Dans le cadre de ce mandat, au 29 novembre 2011, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 129 545 actions au cours moyen de 5,18 €. Le deuxième mandat a pris fin le 31 mars 2012. Dans le cadre de ce mandat, au 31 décembre 2011, la Société a procédé au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 172 889 actions au cours moyen de 4,84 €.

2012

L'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2012 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2011 et a autorisé le Directoire à acheter un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 10 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 5 décembre 2013 et a été mise en œuvre, pour l'instant :

- Pour l'exécution du contrat de liquidité, au 30 septembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 64 492 actions et 330 741,83 € en espèces ;
- Dans le cadre du mandat de rachat d'actions dont la conclusion en date 9 avril 2012 avec un prestataire de services d'investissement a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société du 20 mars 2012. Ce mandat a pris fin le 30 septembre 2012. Dans le cadre de ce mandat, la Société a procédé, du 6 juin 2012 au 30 septembre 2012, au rachat en bourse de ses propres actions à hauteur de 93 081 actions au cours moyen de 5,43€.

2.5. Nombre d'actions de la Société achetées ou vendues par la Société depuis le 1^{er} janvier 2012

2.5.1. Synthèse des acquisitions et cessions réalisées par la Société sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité

Mois	Acquisitions					Cessions				
	Nombre	Cours moyen d'acquisition en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%	Nombre	Cours moyen de cession en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%
janv-12	6 506	4,99	1	Liquidité du titre Osiatis	0,04	26 006	5,18	1	Liquidité du titre Osiatis	0,17
févr-12	12 152	5,78	1	Liquidité du titre Osiatis	0,08	29 652	5,78	1	Liquidité du titre Osiatis	0,19
mars-12	27 141	6,14	1	Liquidité du titre Osiatis	0,18	32 641	6,18	1	Liquidité du titre Osiatis	0,21
avr-12	29 605	5,94	1	Liquidité du titre Osiatis	0,19	9 365	5,96	1	Liquidité du titre Osiatis	0,06
mai-12	34 721	5,54	1	Liquidité du titre Osiatis	0,23	11 980	5,58	1	Liquidité du titre Osiatis	0,08
juin-12	15 875	5,16	1	Liquidité du titre Osiatis	0,10	21 856	5,18	1	Liquidité du titre Osiatis	0,14
juil-12	27 201	5,05	1	Liquidité du titre Osiatis	0,18	17 537	5,15	1	Liquidité du titre Osiatis	0,11
août-12	16 595	5,19	1	Liquidité du titre Osiatis	0,11	24 048	5,16	1	Liquidité du titre Osiatis	0,16
sept-12	23 713	5,84	1	Liquidité du titre Osiatis	0,15	46 432	5,78	1	Liquidité du titre Osiatis	0,30

2.5.2. Synthèse des acquisitions réalisées par la Société sur ses propres actions dans le cadre du mandat de rachat d'actions

Mois	Acquisitions					
	Nombre	Cours moyen d'acquisition en €	Frais de négociation en €	Valeur nominal des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en %
janv-12	182 652	5,09	1 858	1	Rachat d'actions	1,19
févr-12	163 403	5,77	1 884	1	Rachat d'actions	1,07
mars-12	1 511	5,80	17	1	Rachat d'actions	0,01
avr-12	-	-	-	-	-	-
mai-12	16 392	5,44	178	1	Rachat d'actions	0,11
juin-12	14 214	5,20	148	1	Rachat d'actions	0,09
juil-12	14 538	5,09	148	1	Rachat d'actions	0,10
août-12	35 922	5,29	380	1	Rachat d'actions	0,23
sept-12	30 876	5,83	360	1	Rachat d'actions	0,20

Osiatis détient au 30 septembre 2012, 1 395 162 de ses propres actions. La valeur nette comptable de ces titres dans les comptes sociaux du Groupe Osiatis est de 7 727 731,20 €.

2.6. Pactes d'actionnaires

Néant

2.7. Historique du cours de bourse de l'action Osiatis depuis le 1^{er} janvier 2012

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2012	5,58	31 janv.	4,75	12 janv.	5,58	5,1	5,12	355 042	1 798,46	22
févr. 2012	5,95	29 févr.	5,55	01 févr.	5,9	5,766	5,769	302 736	1 748,75	21
mars 2012	6,53	28 mars	5,75	01-mars	6,25	6,073	6,071	282 871	1 727,61	22
avr. 2012	6,25	02 avr.	5,67	19 avr.	6,02	5,993	5,975	160 074	946, 29	19
mai-2012	6,00	02 mai	5,13	31 mai	5,14	5,63	5,585	210 733	1 182,76	22
juin-2012	5,37	08 juin	4,90	29 juin	5,05	5,169	5,176	166 989	862,33	21
juil. 2012	5,30	04 juil.	4,90	23 juil.	4,93	5,054	5,055	111 676	576,02	22
août-2012	5,34	22 août	4,86	03 août	5,30	5,155	5,173	249 357	1 289,57	23
sept.2012	6,11	12 sept.	5,25	03 sept.	5,76	5,79	5,81	192 569	1 119,41	20

3. Directoire et Conseil de surveillance

3.1. Directoire

A la date du présent Document d'Information, la composition du Directoire est la suivante :

Membre du Directoire Coprésident Président du Directoire	Jean-Maurice FRITSCH Né le 30 mai 1959 Nommé pour la 1 ^{ère} fois dans cette fonction le 22 avril 2008 avec effet au 1 ^{er} mai 2008, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2012 ; puis renouvelé le 20 mars 2012 avec effet au 1 ^{er} mai 2012 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2016.
Membre du Directoire Coprésident Directeur Général	Bruno GROSSI Né le 1 ^{er} juin 1958 Nommé pour la 1 ^{ère} fois dans cette fonction le 12 juillet 2010 et confirmé le 20 avril 2011 dans ses fonctions pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Directoire; puis renouvelé le 20 mars 2012 avec effet au 1 ^{er} mai 2012 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2016.

Les membres du Directoire ne sont pas tenus de détenir des actions Osiatis.

3.2. Conseil de surveillance

A la date du présent Document d'Information, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

Président :	Walter BUTLER Né le 16 août 1956 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 ; puis renouvelé le 20 juillet 2011 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Fonction : Président Directeur Général de Butler Capital Partners et de WB Finance & Partenaires
Vice-Président :	Laurent PARQUET Né le 27 juillet 1965 Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Il a été nommé Vice-président du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 19 mars 2010 ; puis renouvelé le 20 juillet 2011

	pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Fonction : Directeur associé de WB Finance & Partenaires
Membre :	WB Finance & Partenaires, représentée par Pierre Costes (né le 22 juillet 1969) depuis le 16 juin 2006 en remplacement de Michel Védrines Nommée pour la 1^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 ; puis renouvelé le 20 juillet 2011 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Fonction de Pierre Costes : Directeur associé de Butler Capital Partners
Membre :	Robert AYDABARIAN Né le 9 septembre 1944 Nommé pour la 1^{ère} fois le 05 juin 2008 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2008 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013
Membre :	Gérard JOUSSET Né le 28 janvier 1944 Nommé pour la 1^{ère} fois le 05 juin 2008 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2008 et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013 Fonction : Gérant de Jousset Conseil
Membre :	Karin JACQUEMART PERNOD Née le 18 mars 1968 Nommée pour la 1^{ère} fois le 09 juin 2011, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 Fonction : Secrétaire Général Butler Capital Partners

Les membres du Conseil de surveillance sont tenus de détenir au minimum une action Osiatis.

3.3. Limitations de pouvoirs du Président du Directoire et du Directeur Général

1. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts de la Société au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet

objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutes autres limitations des pouvoirs du Directoire sont inopposables aux tiers.

2. La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et autres garanties font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

3. Sont en outre soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance les opérations et décisions suivantes :

- l'approbation du budget annuel,
- la constitution en une ou plusieurs fois, ou l'augmentation en une ou plusieurs fois, de tous engagements hors bilan, à l'exclusion de ceux visés à l'article 15-2, portant sur un montant unitaire supérieur à 500 000 euros par an, ou sur un montant total annuel supérieur à 1 500 000 euros,
- toute prise de participation dans une société ou un groupement existant ou à créer d'un montant supérieur à 1 000 000 d'euros,
- tout investissement d'un montant unitaire supérieur à 1 000 000 d'euros, et en particulier les acquisitions ou cessions de quelque nature que ce soit, notamment de fonds de commerce et de tous actifs corporels ou incorporels,
- tout emprunt ou engagement financier d'un montant unitaire supérieur à 1 000 000 d'euros,
- toute décision de restructuration, fusion, cessation d'activité, dissolution ou liquidation de filiales,
- tout recrutement de cadres dirigeants impliquant pour la Société une charge annuelle supérieure à 220 000 euros,
- toute attribution d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions ainsi que toute attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre,
- toute mise en œuvre d'une autorisation d'émission de valeurs mobilières ou de rachat d'actions de la Société ou d'annulation d'actions de la Société donnée par l'assemblée générale au Directoire.

4. Rapport financier semestriel

4.1. Rapport semestriel d'activité

4.1.1. Evènements marquant du semestre

4.1.1.1. *Capital*

Au 30 juin 2012, le capital de la société s'élève à 15 300 000 €.

Au 30 juin 2012, Osiatis détenait 1 334 334 de ses propres actions.

4.1.1.2. *Réduction du capital par annulation d'actions propres*

Agissant en vertu de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale à caractère mixte en date du 9 juin 2011 aux termes de sa seizième résolution, le Directoire, par délibération en date du 6 janvier 2012, préalablement autorisé par délibération du Conseil de Surveillance en date du 3 janvier 2012, a décidé de réduire le capital social de 15 864 944 € à 15 300 000 €, par voie d'annulation de 564 944 actions propres de 1 € de valeur nominale chacune.

Ainsi, le montant du capital souscrit s'élève, depuis le 06 janvier 2012, à 15 300 000 €.

Il est divisé en 15 300 000 actions (d'une valeur nominale de 1 €, chacune entièrement souscrite, libérée et répartie entre les actionnaires en proportion de leurs droits).

4.1.1.3. *Achat du fonds de commerce de la société BT Services*

Osiatis Ingénierie a procédé au rachat le 31 mai 2012, avec date d'effet au 1er juin 2012, d'une branche d'activité de la société BT Services correspondant à son activité de développement applicatif, sise et exploitée Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 La Défense.

Cette activité regroupe une centaine de collaborateurs, dont 80% d'ingénieurs, notamment experts en développements Java J2EE et Microsoft .Net. Elle devrait générer un potentiel de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 8M€.

Cette opération s'inscrit dans le droit fil de la stratégie d'acquisitions ciblées d'Osiatis. Le Groupe renforce ses ressources en ingénierie applicative qui sont ainsi portées à près de 300 collaborateurs en Ile-de-France et plus de 600 sur la France. Il accroît également ses parts de marché dans des grands comptes des secteurs Banque/Assurance, Télécoms et Energie.

4.1.2. Chiffre d'affaires, résultats

4.1.2.1. *Chiffre d'affaires*

Au premier semestre 2012, Osiatis a réalisé, un chiffre d'affaires de 145,6M€ en croissance de 6,3%, par rapport à la même période de 2011, dont 5,2% organique. Grâce au bon positionnement de son offre et au gain de nouveaux contrats notamment dans les grands comptes, la croissance du Groupe a été à nouveau supérieure à celle du marché de l'infogérance d'infrastructure estimée pour 2012 à +2,3% par Syntec Numérique.

Solide croissance organique en France renforcée par les acquisitions

Au cours du premier semestre, la croissance en France (89,5% du chiffre d'affaires du Groupe) a été de +7,9% (+6,5% organique), dont +6,3% au titre du second trimestre. Les Services aux Infrastructures en France ont progressé de 7,9 % (6,0% au second trimestre). Cette performance illustre la dynamique de la demande en prestations d'exploitation et de support du système d'information. Les Développements Nouvelles Technologies s'affichent en croissance de 7,6%, et de 7,9% sur le second trimestre, du fait de la prise en compte à partir du 1er juin 2012 des activités de développement applicatif acquises de BT Global Services, qui compense les effets calendaires défavorables du mois de mai 2012.

A l'international, Autriche, Benelux, Espagne, l'activité recule de 5,2% à 15,3M€. Elle subit toujours la pression sur les prix en Espagne et un contexte économique peu dynamique dans les autres pays. Néanmoins des opportunités sur le Benelux devraient permettre de renouer avec la croissance au second semestre dans cette zone.

4.1.2.2. Marge opérationnelle

Grâce au développement de l'activité, la Marge Opérationnelle atteint 10,4 M€ soit 7,1% du Chiffre d'affaire contre 9,6 M€ soit 7% en 2011.

4.1.2.3. Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant sur le 1er semestre 2012 est identique à la marge opérationnelle, aucune charge de stocks option ou d'actions gratuites n'ayant été constatée.

4.1.2.4. Résultat opérationnel

Le Résultat Opérationnel s'établit à 9,6 M€ après 0,75 M€ d'autres charges opérationnelles. Compte tenu de la bonne performance de nos deux secteurs d'activité, aucun test de perte de valeur n'a été effectué au 30 juin 2012.

4.1.2.5. Résultat net

Le Résultat Net part du Groupe sur le 1^{er} semestre 2012 ressort bénéficiaire à 5,1 M€ contre 5,4 M€ pour la même période de 2011. Cette variation provient de la croissance de la Marge Opérationnelle de 0,8 M€, contrebalancée par l'augmentation des Autres charges opérationnelles de 0,5 M€, du résultat financier à -0,4 M€ contre -0,2 M€ en 2011 du fait de l'augmentation des emprunts bancaires et de l'IS qui croît de 0,4 M€.

4.1.3. Endettement

Au 30 juin 2012, l'endettement net s'établit à 3,6 M€ soit 5% des capitaux propres. Un versement de dividende de 0,25 € par action soit 3,5 M€ est intervenu le 30 juin 2012.

4.1.4. Effectifs

Le groupe Osiatis compte 3760 collaborateurs au 30 juin 2012, en croissance de 277 personnes par rapport au 29 juin 2011.

4.1.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière et la performance. Les informations sur les transactions figurent au paragraphe 4.2.6.8.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.1.6. Evènements marquants depuis le 30 juin 2012

La fin du semestre a été marquée par l'annonce de l'entrée en négociation exclusive d'Osiatis avec la société ESR. Dans ce cadre, des audits sont en cours sur le mois de juillet. S'ils sont satisfaisants et que les autres conditions suspensives sont levées, le processus de rapprochement se poursuivra par une augmentation de capital réservée à Osiatis fin septembre, suivie d'une offre publique portant sur l'ensemble des titres ESR. Dans la meilleure hypothèse, l'opération pourrait être bouclée courant novembre 2012.

4.1.7. Description des principaux risques

L'appréciation des risques tels qu'ils figurent au paragraphe 2.10 du document de référence 2011 reste inchangée.

4.1.8. Perspectives

Malgré le manque de visibilité dû au contexte économique mais fort de son positionnement sur les besoins du marché autour des datacenters et, majoritairement, sur les budgets de fonctionnement des entreprises, le Groupe est confiant dans la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé pour 2012 : une croissance supérieure au marché et une amélioration de la marge opérationnelle.

4.2. Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2012

4.2.1. BILAN

Bilan en K€	Notes	30-juin-12	31-déc-11
Actif non courant			
Écarts d'acquisition nets	4.2.6.7.1	62 767	60 467
Autres immobilisations incorporelles	4.2.6.7.2	1 430	1 618
Immobilisations corporelles	4.2.6.7.2	4 350	4 577
Titres mis en équivalence	4.2.6.7.2	2 777	2 939
Actifs financiers	4.2.6.7.2	1 104	1 117
Impôts différés actifs	4.2.6.7.2	2 901	3 096
Total actif non courant		75 329	73 814
Actif courant			
Stocks	4.2.6.7.3	2 530	2 516
Clients	4.2.6.7.3	67 290	63 262
Autres créances	4.2.6.7.3	26 564	25 541
Liquidités et quasi-liquidités	4.2.6.7.3	28 538	32 284
Total actif courant		124 922	123 603
TOTAL ACTIF		200 251	197 417
Capitaux propres	4.2.4		
Capital	4.2.4	15 300	15 865
Réserves	4.2.4	50 728	44 990
Résultat	4.2.4	5 043	10 972
Participation ne donnant pas le contrôle	4.2.4	238	211
Total capitaux propres		71 309	72 038
Dettes non courantes			
Provisions pour risques et charges	4.2.6.7.4	2 002	1 412
Provisions pour pensions et retraites	4.2.6.7.4	5 123	4 612
Dettes financières à long terme	4.2.6.7.4	12 181	13 910
Total dettes non courantes		19 306	19 934
Dettes courantes			
Dettes fournisseurs	4.2.6.7.5	19 757	16 152
Dettes fiscales et sociales	4.2.6.7.5	57 690	57 628
Autres dettes	4.2.6.7.5	12 270	11 088
Emprunts et autres financements courants	4.2.6.7.5	19 919	20 577
Total dettes courantes		109 636	105 445
TOTAL PASSIF		200 251	197 417

4.2.2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat en K€	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011
Chiffre d'affaires		145 634	136 961
Achats et sous-traitance		-23 704	-22 500
Frais de personnel	4.2.6.8.1	-90 937	-82 718
Impôts et taxes		-1 939	-1 788
Dotations nettes aux amortissements	4.2.6.8.2	-1 166	-1 031
Dotations nettes aux provisions	4.2.6.8.3	-616	-728
Autres charges	4.2.6.8.4	-16 883	-18 599
Marge opérationnelle (1)		10 389	9 597
Coûts des actions gratuites & stocks options	4.2.6.8.1		
Dotations aux amortissements des relations clients	4.2.6.8.2		
Résultat opérationnel courant		10 389	9 597
Autres produits et charges opérationnels	4.2.6.8.5	-748	-231
Résultat opérationnel		9 641	9 366
Produits de trésorerie		205	110
Coût de l'endettement financier brut		-583	-348
Coût de l'endettement financier net		-378	-238
Autres produits et charges financiers		-13	-2
Résultat financier		-391	-240
Résultat avant impôts		9 250	9 126
Charge d'impôt sur le résultat	4.2.6.8.6	-4 183	-3 725
Résultat net d'impôt		5 067	5 401
Quote-part des sociétés mises en équivalence		4	
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-28	-35
Résultat net part du Groupe		5 043	5 366
Quantité moyenne d'actions non diluée (2)		13 965 666	14 673 716
Résultat par action en euros		0,36	0,37
Quantité moyenne d'actions diluée (2)		13 965 666	15 155 928
Résultat dilué par action en euros		0,36	0,35

- (1) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.
- (2) En cas d'absence de remboursement en numéraire à horizon 2012, les ORAN représentent une dilution potentielle de 1 333 400 actions avec un prix d'exercice de 7,5 € par action.

4.2.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	30-juin-12	31-déc-11	30-juin 11
Résultat net consolidé	5 043	10 972	5 366
Résultat des minoritaires	28	-36	35
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires	5 071	10 936	5 401
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 933	1 910	1 190
- / + Plus ou moins values de cession	42	5	
- / + Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	26	49	25
- / + Autres mouvements		-35	-26
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 072	12 865	6 590
+ Coûts de l'endettement financier net	378	513	238
- / + Produits / charge d'impôts (y compris impôts différés)	4 183	6 879	3 725
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	11 633	20 257	10 553
- / + Impôt versé / encaissé	- 5 656	-4 570	-2 866
+ / - Variation de BFR lié à l'activité	910	966	-1 039
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 887	16 653	6 648
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-794	-3 542	-1 776
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
+ / - Incidence de variation de périmètre cf. 4.2.6.3.1	-1 290	-6 228	-2 995
+ / - Variations des actifs financiers	12	-764	-20
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 072	-10 534	-4 791
- Décaissements liés aux acquisitions de titres d'autocontrôle	-2 022	-1 711	-10
- Augmentation de capital & versement de dividendes	-3 491	-2 560	-2 490
- Impact des sociétés mises en équivalence & écarts de conversion	-283	193	
- Nouveaux emprunts & utilisation factor		16 208	7 063
- Remboursement d'emprunts et factor	-2 498	-3 450	-1 221
- Intérêts financiers net versés	-376	-483	-181
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8 670	8 197	3 161
Variation de la trésorerie nette	-3 855	14 316	5 018
Trésorerie d'ouverture (*)	31 736	17 420	17 420
Trésorerie de clôture (*)	27 881	31 736	22 438

(*) Correspond aux liquidités et quasi liquidités moins les concours bancaires courants.

4.2.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	15 865	-4 823	51 004	2 977	65 023	317	65 340
Résultat au 30 juin 2011			5 366		5 366	35	5 401
Produit de l'émission de BSA			445		445		445
Versement de dividendes			-2 935		-2 935		-2 935
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		-211	211				
Utilisation de fonds pour l'acquisition de titres auto-détenus (2)		-10			-10		-10
Divers			-26		-26		-26
Capitaux propres au 30/06/2011	15 865	-5 044	54 065	2 977	67 863	352	68 215

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	15 865	-7 383	60 175	3 170	71 827	211	72 038
Résultat au 30 juin 2012			5 043		5 043	28	5 071
Versement de dividendes			-3 491		-3 491		-3 491
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		-506	506		0		
Utilisation de fonds pour l'acquisition de titres auto-détenus (2)		-2 022			-2 022		-2 022
Diminution de capital par annulation d'actions d'auto-contrôle	-565		- 2 439		-3 004		-3 004
Annulation des actions d'auto-contrôle		3 004			3 004		3 004
Variation de l'écart de conversion				-283	-283		-283
Divers			-4		-3	-1	-4
Capitaux propres au 30/06/2012	15 300	-6 907	59 790	2 887	71 071	238	71 309

Osiatis applique l'amendement d'IAS 19 relatif à la comptabilisation en dehors du résultat de tous les profits et pertes actuariels au cours de la période dans laquelle ils surviennent, et doit à ce titre présenter un tableau des produits et des charges comptabilisés. Osiatis a opté pour la présentation de toutes les informations requises dans le tableau de variation des capitaux propres.

- (1) Les achats et ventes de titres auto-détenus opérés dans le cadre du contrat d'animation de marché conduisent mécaniquement à une diminution de la valeur brute du portefeuille de titres d'autocontrôles porté en diminution des capitaux propres consolidés (colonne titres auto-détenus) et à une reprise des dépréciations historiquement constatées à due concurrence (colonne réserves et résultats consolidés).
- (2) Utilisation des fonds mis à disposition dans le cadre du contrat d'animation de marché.

4.2.5. ETAT DU RESULTAT GLOBAL – PART DU GROUPE

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du groupe	30 juin 12	30 juin 11
Résultat net part du Groupe	5 043	5 366
Ecart actuariel sur I. D. R. net d'impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres – part du groupe	5 043	5 366

4.2.6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4.2.6.1. Informations relatives à l'entreprise

Le directoire a arrêté le 15 mars 2012 les états financiers consolidés d'Osiatis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces derniers ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 06 juin 2012.

Les comptes consolidés condensés semestriels ont été établis par le Directoire en date du 18 juillet 2012

Osiatis est une société anonyme cotée immatriculée en France dont les activités principales sont décrites dans le rapport de gestion.

4.2.6.2. Principes Comptables

Les comptes consolidés condensés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Ces comptes n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives ; ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2011.

Les principes et méthodes comptables adoptés pour la préparation des comptes condensés semestriels sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2012 et au 30 juin 2012, présentées ci-dessous et sans impact sur les comptes du Groupe.

Normes	Date d'application		Impacts Groupe
	UE	Groupe	
Amendement d'IAS IFRS 7 Instruments Financiers : Information à fournir sur les Transferts des actifs financiers	01/07/2012	Oui	Non
Amendement à IAS 12 – Impôts sur le résultat: recouvrabilité des actifs sous-jacents	01/01/2012	Oui	Non

→ **La présentation des comptes consolidés adoptée par Osiatis est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009-R03 du 2 juillet 2009 :**

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe ;
- L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ("État du résultat global – part du groupe") est présenté séparément du compte de résultat.

Afin d'améliorer la compréhension des comptes et la comparabilité avec les autres sociétés de services informatiques, il a été ajouté dans le compte de résultat un solde intermédiaire intitulé « Marge opérationnelle » qui correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

→ **Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application anticipée est permise :**

Normes	Date d'application prévue par l'IASB	Adoptée par l'U.E.	Applicable par anticipation au 30 juin 2012
Amendement à IAS 12 – Impôts sur le résultat: recouvrabilité des actifs sous-jacents	01/01/2012	Non	Non
IFRS 9 – Instruments Financiers (révisé en 2009)	01/01/2015	Non	Non
IFRS 9 – Instruments Financiers (révisé en 2010)	01/01/2015	Non	Non
IFRS 10 – États financiers consolidés	01/01/2013	Non	Non
IFRS 11 – Accords conjoints	01/01/2013	Non	Non
IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01/01/2013	Non	Non
IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur	01/01/2013	Non	Non
IAS 28 – Participations dans des entreprises associées	01/01/2013	Non	Non
IAS 19 – Avantages au personnel	01/01/2013	Oui	Non
Amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers – présentation des autres éléments du résultat	01/07/2012	Oui	Non

(*) Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation et ne devrait pas être impacté par leur mise en vigueur.

4.2.6.2.1. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût amorti, à l'exception des actifs financiers hors « actifs détenus jusqu'à l'échéance », qui ont été évalués à leur juste valeur.

4.2.6.2.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique qu'Osiatis procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

→ Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- L'évaluation des engagements de retraite.

→ La présentation de ces hypothèses et de leurs incidences s'établit au paragraphe :

- 4.2.6.7.1 pour les écarts d'acquisition ;
- 4.2.6.7.4 pour la dette non courante.

4.2.6.3. Événements significatifs du premier semestre 2012

4.2.6.3.1. Acquisitions, fusions, prises de participations

→ Acquisitions de fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2012, la société Osiatis Ingénierie a racheté à la société B T Global services la branche de son fonds de commerce correspondant à son activité de développement applicatif, sécurité informatique et virtualisation.

Cette activité regroupe une centaine de collaborateurs, dont 80% d'ingénieurs, notamment experts en développements Java J2EE et Microsoft .Net. Elle devrait générer un potentiel de chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 8M€.

L'intégration dans les comptes d'Osiatis de ce fonds de commerce est effective au 01 juin 2012.

→ Prises de participations

- Interadapt
2^{ème} tranche d'acquisition d'Interadapt

Au terme des accords intervenus entre Osiatis et Interadapt, il est prévu une 2ème tranche d'acquisition par Osiatis Do Brasil portant sur 9,8% des titres d'Interadapt pour un prix d'environ 1,1 M€.

Osiatis a la possibilité d'exercer :

- Un 1er call option en 2014 sur la base des comptes 2013 et portant sur 22,5% des titres
- Un 2ème call option en 2015 sur la base des comptes 2014 et portant sur 9,99% des titres

Ces calls sont considérés comme étant en juste valeur et à ce titre sont sans impact sur le bilan.

Dans le cas où Osiatis n'aurait pas exercé son call option au 31 décembre 2014, alors les fondateurs d'Interadapt auraient la possibilité mais non l'obligation de racheter les titres Interadapt détenus par le Groupe Osiatis.

OSIATIS a pris l'option d'utiliser la méthode de consolidation par mise en équivalence décrite dans l'IAS 28.

4.2.6.3.2. Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, l'Assemblée Générale du 6 juin 2012 a approuvé le versement d'un dividende de 0,25 € effectué en numéraire pour un montant total de 3 715 966,75 € correspondant à 14 863 867 actions. De ce fait la Société Osiatis France a reçu un dividende de 225 000€ correspondant aux 900 000 titres qu'elle possède.

La date de détachement du coupon a été effectuée le 26 juin 2012 et la date de paiement du dividende le 29 juin 2012.

4.2.6.3.3. Réduction du capital

Agissant en vertu de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale à caractère mixte en date du 9 juin 2011 aux termes de sa seizième résolution, le Directoire, par délibération en date du 6 janvier 2012, préalablement autorisé par délibération du Conseil de Surveillance en date du 3 janvier 2012, a décidé de réduire le capital social de 15 864 944 Euros à 15 300 000 Euros, par voie d'annulation de 564 944 actions propres de 1 Euro nominal chacune.

Ainsi, le montant du capital souscrit s'élève, au 06 janvier 2012, à 15 300 000 €.

4.2.6.3.4. Capital

Au 30 juin 2012, le capital de la société s'élevait à 15 300 000 €, il est divisé en 15 300 000 actions de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

4.2.6.3.5. Divers

(i) Malversation au sein de la filiale Espagnole

- Le 9 décembre 2011, la société Osiatis Espagne a exercé des actions pénales devant le Juge d'instruction d'Alcobendas (Madrid) contre M. Federico Villalva Quintana, ancien Directeur Général et Secrétaire du Conseil d'Administration de ladite société. Osiatis Espagne a réclamé le remboursement de la somme de 2.760.000 euros qui aurait été détournée au détriment de la Société par M. Villalva, et exigé la mise en jeu de la responsabilité civile de ce dernier.
- Monsieur Villalva a assigné Osiatis Espagne devant les juridictions sociales et a obtenu en première instance la condamnation d'Osiatis à lui verser la somme de 1,37 million d'euros. Osiatis a fait appel de cette décision et n'a pas constaté de provision dans ses comptes. Une caution bancaire de ce même montant a été émise par Osiatis en faveur du tribunal de Justice Social de Madrid.

(ii) Autres

Un contrôle fiscal a eu lieu sur les sociétés Osiatis France et Osiatis Ingénierie portant sur les années 2008-2009-2010. A l'issue de ce contrôle, une proposition de rectification a été notifiée aux sociétés portant en partie sur le crédit impôts recherche demandé pendant les périodes contrôlées. Une partie de ces redressements va faire l'objet d'une contestation de la part des deux sociétés.

4.2.6.4. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

4.2.6.4.1. Acquisition en cours de négociation

Osiatis et ESR ont annoncé le 26 juillet 2012 la signature d'un accord définitif en vue du rapprochement des deux Groupes, qui avait été préalablement porté à l'attention du public par un communiqué de presse conjoint en date du 29 juin 2012. La conclusion de cet accord était soumise à la levée de certaines conditions préalables prévues dont les principales étaient la conduite par Osiatis d'un audit confirmatoire sur le groupe ESR et l'accord de certains créanciers d'ESR.

Au vu des résultats de cet audit, du recul de l'activité du 1er semestre 2012 (baisse de chiffre d'affaires de 7,1%) ainsi que des propositions des créanciers, et afin de pouvoir assurer les besoins de trésorerie à court terme d'ESR, les Parties sont convenues de modifier les termes et conditions de la transaction annoncé le 29 juin dernier, qui sera réalisée aux conditions décrites ci-après.

L'opération envisagée comportera, après approbation des actionnaires d'ESR, la souscription par Osiatis à une augmentation de capital d'un montant de quatre millions d'euros (au lieu des trois millions d'euros envisagés initialement) qui lui sera réservée, suivie d'une offre publique, initiée par Osiatis, portant sur la totalité des actions existantes d'ESR.

La réalisation de l'opération reste toujours soumise à celle d'un certain nombre de conditions suspensives, usuelles à ce type d'opération, dont notamment l'obtention des autorisations requises auprès des autorités compétentes (à savoir, l'autorisation de l'opération par l'Autorité de la Concurrence française et l'obtention du visa de l'AMF sur le Prospectus) et

la délivrance d'une attestation d'équité sans réserve par l'expert indépendant désigné par ESR conformément à la réglementation applicable.

L'augmentation de capital d'ESR réservée à Osiatis se fera par l'émission de huit millions d'actions nouvelles ESR (au lieu de six millions d'actions initialement envisagé) au prix de 0,50€ par action, conduisant Osiatis à détenir à l'issue de l'opération près de 62,14% du capital d'ESR (au lieu de 55% du capital initialement envisagé).

Dans un deuxième temps, l'offre publique sur ESR initiée par Osiatis offrira, au choix des actionnaires d'ESR, la possibilité d'apporter leurs actions en contrepartie d'espèces, sur la base d'1,30€ par action ESR apportée (au lieu de 1,50€ envisagé initialement), ou d'une offre mixte d'espèces et d'actions Osiatis sur la base de 2,90€ en espèces et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR (au lieu de 9,50€ en espèces et 4 actions Osiatis pour 25 actions ESR initialement envisagé).

Monsieur Jean-Guy Barboteau, président-directeur général d'ESR, qui détient actuellement environ 47% du capital et 63% des droits de vote d'ESR, est partie aux accords. Il s'est engagé à approuver l'augmentation de capital réservée et à transférer à Osiatis la totalité de sa participation dans ESR, représentant - à l'issue de cette augmentation de capital et de l'apport de la totalité de sa participation dans ESR à un holding qu'il contrôle à 100% - environ 17,8% du capital d'ESR.

Ce transfert se ferait, à l'option d'Osiatis, soit par apport à la branche mixte de l'offre publique, soit par cession et apport en nature de blocs, selon des proportions et des conditions identiques à celles de la branche mixte de l'offre publique.

Monsieur Jean-Guy Barboteau resterait président-directeur général d'ESR et serait à ce titre étroitement associé au management d'Osiatis.

Il est à noter qu'en cas d'atteinte du seuil de détention de 95%, Osiatis se réserve la possibilité de demander la mise en œuvre du retrait obligatoire de la cote des actions ESR.

4.2.6.5. Actionnariat

4.2.6.5.1. Actions propres

L'assemblée générale du 06 juin 2012 a autorisé le Directoire à acheter des actions de la Société dans certaines conditions et dans la limite de 10 % du capital social de la Société au jour de ladite assemblée.

Osiatis détient au 30 juin 2012, 1 334 334 de ses propres actions dont 900 000 titres détenus par Osiatis France. Ces titres d'autocontrôle sont éliminés en contrepartie des capitaux propres consolidés. La valeur nette comptable de ces titres dans les comptes sociaux d'Osiatis et d'Osiatis France est de 5 551 K€.

→ Ces 1 334 334 titres d'autocontrôle se décomposent en ;

- 85 000 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidités (90 500 détenues au 31/12/2011);
- 298 728 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions qui s'est terminé au 31 mars 2012;
- 30 606 titres détenus dans le cadre d'un mandat de rachat de 200 000 actions qui se termine, soit au 30 septembre 2012, soit lorsque la totalité des 200 000 actions seront achetées;
- 20 000 titres nantis dans le cadre des ORAN et dont l'échéance est en 2012 ces titres sont nantis depuis l'origine de la créance ;
- 900 000 titres détenus par Osiatis France, titres transférés dans le cadre du débouclage des ORAN SCAF.

4.2.6.6. Périmètre de consolidation

4.2.6.6.1. Variation de périmètre

cf. 4.2.6.3.1 Acquisitions, fusions, prises de participations

4.2.6.6.2. Identification des entreprises consolidées

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle		Méthode de consolidation (2)
Osiatis France	100,0	100,0	(1)	IG
Osiatis Ingénierie	100,0	100,0	(1)	IG
Osiatis Systems	100,0	100,0	(1)	IG
Alcion	99,4	100,0	(1)	IG
Osiatis Gmbh (Autriche)	100,0	100,0		IG
Osiatis S.A. / N.V. (Belgique)	100,0	100,0		IG
Osiatis B.V. / (Pays Bas) (2)	100,0	100,0		IG
Osiatis S.A. (Espagne)	95,09	100,0		IG
Osiatis do Brasil holding LTDA (Brasil)	100,0	100,0		IG
Interadapt (Brésil)	18,98	18,98		ME

(1) Société fiscalement intégrée dans Osiatis

(2) IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Les sociétés Osiatis Slovaquie et Osiatis Hongrie ne sont pas consolidées car elles n'ont pas d'activité significative.

4.2.6.7. Notes sur le bilan

4.2.6.7.1. Écarts d'acquisition

→ Le tableau ci-dessous détaille l'analyse de la variation des écarts d'acquisition par UGT :

	France		International		Total
	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	
Au 1er janvier 2011	44 748	12 295	0	0	57 043
Acquisitions	667	2 757			3 424
Cessions					
Autres variations					
Dépréciation					
Au 31 décembre 2011	45 415	15 052	0	0	60 467
Acquisitions		2 300			2 300
Cessions					
Autres variations					
Dépréciation					
Au 30 juin 2012	45 415	17 352	0	0	62 767

→ Acquisition de l'exercice (cf. 4.2.6.3.1)

Celle-ci est un fonds de commerce correspondant à une branche d'activité de British Telecom pour un coût total de 2,3M€. Dans le cadre de l'allocation du coût d'acquisition aux actifs acquis et passifs assumés, aucun actif incorporel n'a été déterminé.

4.2.6.7.2. Autres actifs non courants

Variation des autres actifs non courants (valeurs brutes)	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution (2)	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Écarts d'acquisition	60 467	2 300			62 767
Immobilisations incorporelles (1)	6 277	205			6 482
Immobilisations corporelles (1)	16 368	589	-480		16 477
Titres mis en équivalence (3)	2 939			-163	2 776
Actifs financiers non courants	1 132	5	-17		1 120
Impôts différés	3 096		-195		2901
Total autres actifs non courants (valeurs brutes)	90 279	3 099	-692	-163	92 523
Total amortissements et dépréciation	-16 465	-1 166	437		-17 194
Total autres actifs non courants (valeurs nettes)	73 814	1 933	-255	-163	75 329

- (1) Les augmentations des immobilisations ;
- Incorporelle correspondent principalement au renouvellement du site WEB et à des logiciels destiné à l'exploitation courante;
 - Corporelles correspondent principalement a des remise à niveau de certains locaux et à des serveurs.
- (2) Les diminutions correspondent principalement à des réaménagements des sites de Lyon et Vélizy.
- (3) Les titres mis en équivalence correspondent à la Société Interadapt et se décomposent en, Goodwill 2 254 K€, quote-part de situation nette 523 K€, les autres mouvements correspondent principalement à la variation du Real qui compte tenu de la méthode d'intégration « Mise en équivalence » n'impact que les capitaux propres.

Variation des amortissements & dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Amortissements des immobilisations incorporelles	4 659	393			5 052
Amortissements des immobilisations corporelles	11 791	773	-437		12 127
Dépréciations des actifs financiers	15				15
Total amortissements & dépréciations	16 465	1 166	-437		17 194

Décomposition des impôts différés actifs nets	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Impôts différés sur provision pour indemnités de départ à la retraite	1 090	21		1 111
Impôts différés sur pertes fiscales reportables (1)	1 106	-254		852
Impôts différés sur provisions réglementées	-287	43		-244
Impôts différés sur retraitement des emprunts	-17	8		-9
Impôts différés sur retraitement des amortissements	-44			-44
Impôts différés sur différences temporaires	1 211	-13		1 198
Impôts différés sur autres retraitements de consolidation	37			37
Total Impôts différés actifs nets	3 096	-195		2 901

(1) Utilisation des reports déficitaires.

4.2.6.7.3. Actif courant

Stocks	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Pièces de rechange	13 213	85		13 298
Provision pour dépréciation	-10 697	-71		-10 768
Stocks net	2 516	14		2 530

Clients (1)	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Clients & effets à recevoir	19 498	-1 495		18 003
Clients facturés	18 752	-3 717		15 035
Clients facturés factures subrogées fin d'exercice (2)	15 187	-585		14 602
Clients facturés non finançables (3)	1 553	887		2 440
Produits à recevoir – Factures à émettre	9 173	8 934	33	18 140
Total brut	64 163	4 024	33	68 220
Provisions pour dépréciation	-901	-29		-930
Total net	63 262	3 995	33	67 290

- (1) Le poste clients subit de manière structurelle une augmentation entre le 31 décembre et le 30 juin de chaque année se traduisant principalement sur les lignes clients et factures à émettre.
- (2) Factures de fin d'exercice reçues par le factor mais n'ayant pas encore été comptabilisées par celui-ci, ces factures sont finançables à 100%.
- (3) Le poste clients facturés non finançable correspond à la période non finançable des factures dont le terme est à échoir.

Autres créances	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Fournisseurs avances et acomptes	55	120		175
Personnels et organismes sociaux	451	-35		416
Impôts et taxes	3 796	714		4 510
Factor – Compte courant (1)	16 547	-956		15 591
Charges constatées d'avance	4 262	737		4 999
Autres débiteurs divers	3 398	443		3 841
Total brut	28 509	1 023		29 532
Dépréciation	-2 968			- 2 968
Total net	25 541	1 023		26 564

(1) Le compte courant de l'affacturage représente les soldes financiers des créances clients remises.

Liquidités et quasi-liquidités	Montant au début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres (1)	Montant en fin de période
Sicav de trésorerie	0			
Soldes de banques et caisses	32 284	-2 719	-1 027	28 538
Total	32 284	- 2 719	- 1 027	28 538

(1) Les autres mouvements correspondent à hauteur de +1,0M€ aux liquidités liées aux mouvements de périmètres et pour -2,0M€ aux liquidités utilisées dans le cadre du rachat des actions propres.

4.2.6.7.4. Dettes non courantes

Provisions pour risques et charges	Indemnités de départ à la retraite (1)	Autres provisions pour risques et charges (2)	Total
Solde au 1^{er} janvier 2012	4 612	1 412	6 024
Écarts actuariels sur I.D.R. affectés en réserves			
Autres mouvements & mouvements de périmètre	351		351
Dotations de l'exercice	414	935	1 349
Reprises relatives à des consommations	-254	-345	-599
Solde au 30 juin 2012	5 123	2 002	7 125
Externalisation partielle de la provision retraite	5 751		
Dettes actuarielles au 30 juin 2012	10 874		

(1) Les dotations sont estimées au 30 juin sur la base des projections effectuées au 31 décembre 2011, les reprises et la valorisation des actifs du régime sont évalués à leur valeur réelle au 30 juin.

(2) Les autres provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des coûts de licenciements individuels et de litiges prud'homaux.

Dettes financières à long terme (à plus d'un an)	Montant en début d'exercice	Diminution	Augmentation	Autres mouvements	Montant en fin de période
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 910	- 1 729			12 181
Total	13 910	-1 729			12 181

Échéancier des dettes financières	Montant en fin de période	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit à + 1an	12 181	11 431	750
Total	12 181	11 431	750

i. **État des dettes et des emprunts à court et moyen termes**

Dettes in fine	Nominal au 30/06/2012	Taux 2012	Couverture	Échéance
ORAN (Obligation remboursable en action ou en numéraire)	10M€	Euribor 6 mois + 1,2%	NON	31/12/2012
Emprunt in fine (DLMTR)	5M€	Euribor 6 mois + 0,95%	NON	31/12/2012

Dettes amortissables	Total au 30/06/2012	Taux	Couverture	Fin des remboursements
Emprunts	0,3M€	Taux fixe 4,97%	NON	2014
Emprunts	0,4M€	Taux fixe 3,7%	NON	2012
Emprunts	0,3M€	Taux variable	NON	2014
Emprunts	2,7M€	Taux fixe 3,5%	NON	2015
Emprunts	3,8M€	Taux fixe 4%	NON	2016
Emprunts	0,7M€	Taux fixe 3,5%	NON	2015
Emprunts	2,6M€	Taux fixe 4%	NON	2016
Emprunts	3,0M€	Taux fixe 3,42%	NON	2018
Emprunts	0,2M€	Taux fixe 5%	NON	2012
Emprunts	0,6M€	Taux fixe 3,85%	NON	2015
Emprunts	1,6M€	Taux fixe 3,5%	NON	2016

4.2.6.7.5. Dettes courantes

Dettes courantes	Montant en début d'exercice	Variation	Autres mouvements & mouvements de périmètres	Montant en fin de période
Dettes fournisseurs	16 152	3 605		19 757
Dettes fiscales (Tva, Impôts)	21 079	-1 145		19 934
Dettes sociales	36 549	590	617	37 756
Avances et acomptes reçus	100	63		163
Autres dettes	518	1		520
Produits constatés d'avance	10 469	1 118		11 587
Total autres dettes	11 088	1 182		12 270
Concours bancaires courants (1)	548	109		657
Utilisation Factor	0			0
Intérêts courus non échus	245	2		247
Emprunts auprès des établissements de crédit à -1 an(2)	19 784	-769		19 015
Total emprunts et autres financements à court terme courants	20 577	-658		19 919
Total	105 445	3 574	617	109 636

- (1) Les concours bancaires courants correspondent à des découverts liés à l'émission de règlements effectués en fin de mois et non encore débités en banque.
- (2) Comprend les ORAN et la dette infime classée précédemment en dettes financières long terme
L'ensemble de la dette bancaire renégociée de Groupe Focal n'ayant pas été conclu à des conditions de marché, sa juste valeur a été recalculée.
Les O.R.A.N. ont été comptabilisées intégralement en dettes financières à court terme, la composante "capitaux propres" de ces instruments composés étant nulle.

4.2.6.8. Notes sur le compte de résultat

4.2.6.8.1. Frais de personnel et effectif

Frais de personnel	30-juin-12	30-juin-11
Salaires bruts	62 142	56 896
Charges sociales	28 795	25 822
Sous total	90 937	82 718
Coûts des actions gratuites & stocks options		
Total	90 937	82 718
Effectif moyen	3 671	3 380

4.2.6.8.2. Dotations nettes aux amortissements

Dotations nettes aux amortissements	30-juin-12	30-juin-11
Sur immobilisations incorporelles	393	340
Sur immobilisations corporelles	773	691
Sous total	1 166	1 031
Dotations aux amortissements des relations clients		
Total	1 166	1 031

4.2.6.8.3. Dotations nettes sur provisions d'exploitation

Dotations nettes sur provisions d'exploitation	30-juin-12	30-juin-11
Dotations aux provisions sur stocks	-1 671	-1 614
Reprises de provisions sur stocks(2)	1 600	880
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	-414	-403
Reprises de provisions pour engagements de retraite	254	87
Dotations aux provisions pour actifs circulants (1)	-30	-21
Reprises de provisions pour actifs circulants (1)		6
Dotations aux provisions pour risques et charges	-574	-22
Reprises de provisions pour risques et charges	219	359
Total	-616	-728

(1) Concernent principalement les provisions clients.

(2) Il a été réalisé en début d'année 2012 une importante campagne de mises aux rebuts, la reprise correspond à des pièces totalement provisionnées. En 2011 les mises aux rebuts avaient principalement été réalisées sur le second semestre.

4.2.6.8.4. Autres charges

Autres charges, principaux postes	30-juin-12	30-juin-11
Intérim (1)	-3 457	-4 854
Frais de déplacements & Location de voitures	- 4525	-4 362
Locations et charges (hors location de voitures)	-1 998	-1 906
Autres sous-traitances générales (2)	-1 399	-1 600
Honoraires	-1 255	-1 236
Transports sur achats	-830	-920
Téléphone & Affranchissement	-933	-956
Formation professionnelle (coûts externes)	-639	-701
Autres(3)	-1 847	-2 064
Total	-16 883	-18 599

- (1) La baisse du poste Intérim est liée à une augmentation significative des effectifs propres en 2012.
- (2) La baisse est principalement liée à des coûts 2011 non récurrents liés à la mise en place du Cloud Computing et des services hébergés en 2011.
- (3) La baisse est principalement liée à l'augmentation du crédit d'impôt recherche qui s'élève à 0,4M€ contre 0,1M€ au 30 juin 2011.

4.2.6.8.5. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	30-juin-12	30-juin-11
Coûts nets des opérations de restructuration (1)	-355	
Autres produits opérationnels		121
Autres (charges) opérationnelles (2)	-393	-352
Divers produits / (charges)		
Total	-748	-231

- (1) Ce poste représente principalement des coûts de restructuration et de licenciements encourus.
- (2) Ces charges correspondent à des coûts d'acquisition sur la période et à des pénalités et intérêts de retard encourus dans le cadre de contrôle fiscaux en France.

4.2.6.8.6. Charge d'impôt sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat	30-juin-12	30-juin-11
Impôts exigibles	-2 391	-2 397
Impôts différés	-196	-17
Impôts sur le résultat	-2 587	-2 414
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	-1 596	-1 311
Impôts total	-4 183	-3 725
Rationalisation de l'impôt	30-juin-12	30-juin-11
Résultat net	5 067	5 401
Impôts (impôts différés & impôts courants)	2 587	2 414
Résultat avant impôts	7 654	7 815
Impôts théoriques (33,9%)	2 595	2 649
Activation d'impôts différés sur filiales	-187	-158
Différences permanentes	84	13
Impôts différés sur CVAE		-7
Crédits impôts	104	-90
Écart de taux et autres éléments	-9	7
Total	2 587	2 414

(1) Les activations d'impôts différés en 2012 concernent principalement la filiale Belge qui a un résultat positif depuis plus de trois ans.

Cumul des impôts différés non comptabilisés sans date d'expiration	30-juin-12	30-juin-11
Différences temporaires (1)	226	148
Déficits reportables (2)	525	736
Total	751	884

Correspondent principalement :

- (1) à des impôts non activés sur la provision retraite d'Osiatis Belgique
- (2) aux impôts différés liés principalement aux déficits reportables d'Osiatis Belgique

→ **Le groupe Osiatis a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France. Cette option concerne les sociétés françaises suivantes :**

- Osiatis France
- Osiatis Ingénierie
- Osiatis Systems
- Alcion

4.2.6.8.7. Information opérationnelle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du Groupe Osiatis (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge opérationnelle par activité : la marge opérationnelle correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts directement imputés sur affaires et des coûts indirects.
- Les actifs et passifs sont suivis globalement au niveau du Groupe et par entité juridique, l'information par secteur opérationnel n'est pas communiquée au management et de ce fait n'est pas disponible.

	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle		
	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Total	Services aux infrastructures	Développements nouvelles technologies	Total
France						
1 ^{er} semestre 2011	102 242	18 559	120 801	6 684	942	7 626
1 ^{er} semestre 2012	110 357	19 965	130 322	7 930	948	8 878
Filiales hors France						
1 ^{er} semestre 2011	16 160		16 160	1 971		1 971
1 ^{er} semestre 2012	15 312		15 312	1 511		1 511
Total						
1 ^{er} semestre 2011	118 402	18 559	136 961	8 655	942	9 597
1 ^{er} semestre 2012	125 669	19 965	145 634	9 441	948	10 389

4.2.6.8.8. Transactions avec les parties liées

→ Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées sur les premiers semestres 2011 et 2012 :

Ventes / achats aux parties liées	Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
30 juin 11	0	0	0	0
30 juin 12	0	0	0	0

4.2.6.8.9. Hors Bilan

i. **Nantissements donnés**

Nantissements d'immobilisations financières au 30 juin 2012						
Date de départ	Titres de participation	Bénéficiaires	Montants des emprunts garantis	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
21 février 2005	Osiatis Ingénierie	Lyonnaise de Banque	0,5M€	31/12/2012	10 375	4,90%
	Osiatis Ingénierie	Société Générale – Lyonnaise de Banque – WBFP – N. S. M. Entreprises	6,7M€	31/12/2012	63 504	30,02%
	Osiatis Systems			31/12/2012	2 500	51,14%
	Osiatis Systems	Société Générale	1,1M€	31/12/2012	600	12,27%
			2M€	31/12/2012	476	9,74%
		Caisse d'épargne	2,4M€	31/12/2012	490	10,02%
	Osiatis (autocontrôle)	Caisse d'épargne		31/12/2012	20 000	0,13%

4.2.6.8.10. Administration et gestion de la société

- **Président du Conseil de surveillance : M. Walter BUTLER**
- **Co-Président / Président du Directoire : M. Jean Maurice FRITSCH**
- **Co-Président / Directeur Général : M. Bruno GROSSI**

4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaires aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Osiatis

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Osiatis, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 31 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphanie Merle-Mortel

5. Événements récents

5.1. Rapprochement entre Osiatis et ESR

Dans le cadre du rapprochement entre d'une part Osiatis et d'autre part E.S.R., société anonyme dont le siège social est situé 2, rue de Paris, 92190 Meudon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 342 504 412 (« **ESR** »), dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0000072969, et conformément aux termes et conditions du protocole d'accord en date du 26 juillet 2012 conclu entre ces sociétés, Monsieur Jean-Guy Barboteau et la société Osiatis France, le 14 septembre 2012 :

- Osiatis a souscrit 8.000.000 d'actions ordinaires nouvelles d'ESR dans le cadre d'une augmentation de capital d'ESR qui lui était réservée, pour un prix de souscription de 0,50 euro par action nouvelle (correspondant à 0,05 euro de valeur nominale et à 0,45 euro de prime d'émission) représentant un apport en numéraire d'un montant total (prime d'émission incluse) de 4.000.000 euros et portant ainsi le capital de la société de 243.727,10 euros à 643.727,10 euros ; elle détient à la suite de cette opération 8.000.000 actions ESR représentant, à la date des présentes, 62,14% du capital d'ESR ;
- Monsieur Jean-Guy Barboteau, à l'issue de l'augmentation de capital précitée, a apporté 2.239.948 actions ESR à B Participations, dont il détient le contrôle, et B Participations détient à la suite de cet apport 2.281.131 actions ESR représentant, à la date des présentes, 17,72% du capital d'ESR ;
- Osiatis France, filiale d'Osiatis, à l'issue de l'apport en nature précité, a souscrit à une émission par B Participations de 1.846.154 obligations remboursables (a) en actions ESR détenues par B Participations ou (b) en numéraire, d'un montant nominal de 1,30 euro, correspondant à un emprunt obligataire d'un montant total de 2.400.000 euros.

Par ailleurs, à la suite de la réalisation de cette augmentation de capital, le conseil d'administration de la société ESR est désormais composé de la façon suivante :

- Monsieur Jean-Guy Barboteau, président-directeur général,
- OSIATIS, représentée par Monsieur Jean-Maurice Fritsch, administrateur, et
- OSIATIS FRANCE (filiale d'OSIATIS), représentée par Monsieur Bruno Grossi, administrateur,

Conformément à la réglementation boursière applicable, Osiatis a déposé le 17 septembre 2012 auprès de l'AMF l'Offre dont les conditions sont les suivantes :

- 2,90 euros et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR (l'« **Offre Mixte** ») ; ou
- 1,30 euro pour 1 action ESR (l'« **Offre d'Achat** »).

Monsieur Jean-Guy Barboteau, tant en son nom qu'au nom de B Participations, s'est engagé à ce que B Participations transfère à Osiatis la totalité de sa participation dans ESR, soit un total de 2.281.131 actions ESR, représentant - à l'issue de l'augmentation de capital réservée et de la réalisation de l'apport de la totalité de la participation de Monsieur Jean-Guy Barboteau dans ESR à B Participations - environ 17,7% du capital et 17,9% des droits de vote d'ESR. Ce transfert se fera, à l'option d'Osiatis, soit par apport à l'Offre Mixte visant les actions ESR, soit par cession et apport en nature de blocs, ou échange contre des actions Osiatis existantes selon des proportions et des conditions identiques à celles de la branche mixte de l'Offre.

Dans le cas où les actionnaires minoritaires d'ESR ne représenteraient, à l'issue de l'Offre, pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ESR, Osiatis se réservera la possibilité de demander à l'AMF, la

mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions ESR non apportées à l'Offre.

5.2. Deuxième tranche d'acquisition d'Interadapt

Le « Second Purchase » prévu aux termes des accords conclus avec les principaux actionnaires de la société brésilienne INTERADAPT le 7 novembre 2011 a été effectué le 31 juillet 2012. Au terme de ce Second Purchase, Osiatis, via sa filiale Osiatis Do Brasil, a racheté 109.221 actions de la société INTERADAPT, soit 9,78% du capital de la société INTERADAPT, portant la participation d'Osiatis dans le capital d'INTERADAPT à 28,76 %.

6. Informations complémentaires relatives à l'Offre

6.1. Nombre maximum d'actions Osiatis remises dans le cadre de l'Offre

Un maximum de 733.898 actions Osiatis pourront être remises dans le cadre de l'Offre Mixte, étant précisé que les 104.206 actions ESR auto-détenues ne seront pas apportées à l'Offre.

6.2. Facteurs de risques liés à l'opération

Dans le cadre du présent Document d'Information, les informations suivantes complètent les informations contenues dans le chapitre 2.10 « Risques et couvertures » du Document de Référence.

Un aléa existe quant à l'atteinte par Osiatis, à l'issue de l'Offre, du seuil nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires. Dans l'hypothèse où Osiatis ne pourrait pas mettre en œuvre une telle procédure, Osiatis se réserve la possibilité de procéder à une fusion entre Osiatis et ESR, étant précisé qu'aucune décision de principe à ce sujet n'a été arrêtée à ce jour.

S'agissant de la stratégie de croissance externe que le Groupe souhaite mener dans le futur, et bien qu'il ait déjà démontré son savoir-faire dans sa capacité à réaliser avec succès des opérations de croissance externe, les acquisitions de sociétés sont susceptibles d'avoir des conséquences importantes en termes d'intégration des équipes nouvelles, des technologies, ou en termes d'adaptation organisationnelle qui pourraient affecter ses résultats ou son développement. En outre, les éventuelles acquisitions menées dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe pourraient conduire à constater des écarts d'acquisition, qui pourraient générer un risque potentiel de dépréciation des écarts d'acquisition dans le futur.

6.3. Fonds de roulement net

Osiatis atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de l'incidence de l'Offre sur ce poste, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du dépôt du présent document.

6.4. Capitaux propres du Groupe OSIATIS

Décomposition des capitaux propres consolidés du Groupe Osiatis au 30 juin et au 31 août 2012 :

En K€	Montant au 31/08/2012	Montant au 30/06/2012 Examen limité
Capital	15 300	15 300
Réserves	50 390	50 728
Résultat de la période	6 611	5 043
Total des capitaux propres part du Groupe	72 301	71 071

6.5. Endettement du Groupe OSIATIS et incidences de l'offre

Endettement net du Groupe Osiatis au 30 juin et au 31 août 2012 :

En K€	31/08/12	30/06/2012 Examen limité
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-27 419	-28 538
Créances financières à court terme	-27 419	-28 538
Dettes bancaires et autres dettes financières à court terme (*)	18 836	19 919
Intérêts courus non échus	291	
Dettes financières à court terme	19 127	19 919
(*) dont 12,7M€ garanti par des titres (cf. paragraphe 6.8.10.4 des annexes des comptes consolidés Osiatis au 31 décembre 2011)		
Endettement financier net à court terme	-8 292	-8 619
Dettes bancaires et autres dettes financières à long terme	11 405	12 181
Endettement net à plus d'un an	11 405	12 181
Endettement financier net	3 113	3 562

Incidence de l'offre sur l'endettement :

Impact maximal global de l'acquisition sur la dette court terme	10 145
Endettement financier net à court terme après acquisition	1 853
Endettement financier net après acquisition	13 258

6.6. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'opération

Néant.

6.7. Dépenses liées à l'opération

Les frais exposés dans le cadre de l'Offre seront supportés par Osiatis. Leur montant global est estimé à environ 700.000 euros (hors taxes). Ces frais comprennent notamment les frais relatifs aux opérations d'achat dans le cadre de l'Offre, les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de communication.

6.8. Dilution

Dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre Mixte, et sur la base de 4.874.542 actions ESR visées par l'Offre (incluant les 104.206 actions ESR auto-détenues qui ne seront pas apportées à l'Offre), il serait remis un maximum de 733.898 actions OSIATIS (compte tenu du non apport des 104.206 actions ESR auto-détenues).

Compte tenu de ce que ne seront remises à l'échange que des actions existantes d'autocontrôle, l'opération sera sans effet sur la participation en capital des actionnaires minoritaires.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote d'OSIATIS au 31 août 2012 (sur une base non diluée) :

Actionnaires	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote	en %
Groupe Walter Butler	7 252 749	47,40%	13 195 587	56,92%
Salariés et management	888 465	5,81%	1 760 000	7,59%
Autres nominatifs	1 068 285	6,98%	2 135 616	9,21%
Titres au porteur (public)	4 707 255	30,77%	4 707 255	20,31%
Autocontrôle	1 383 246	9,04%	1 383 246	5,97%
TOTAL	15 300 000	100,00%	23 181 704	100,00%

Sur ces bases, la répartition de l'actionnariat d'OSIATIS à l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre Mixte, et de la remise en échange exclusivement d'actions d'autocontrôle serait la suivante (compte tenu du non apport des 104.206 actions ESR auto-détenues) :

Actionnaires	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote	en %
Groupe Walter Butler	7 252 749	47,40%	13 195 587	56,92%
Salariés et management	888 465	5,81%	1 760 000	7,59%
Autres nominatifs	1 068 285	6,98%	2 135 616	9,21%
Titres au porteur (public)	5 090 210	33,27%	5 090 210	21,96%
Jean-Guy Barboteau	350 943	2,29%	350 943	1,51%
Autocontrôle	649 348	4,24%	649 348	2,80%
TOTAL	15 300 000	100,00%	23 181 704	100,00%

Dans l'hypothèse d'un taux de réponse maximal à l'Offre d'Achat (en dehors de la participation de B Participations qui sera apportée à l'Offre Mixte), la répartition de l'actionnariat d'OSIATIS à l'issue de l'Offre serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote	en %
Groupe Walter Butler	7 252 749	47,40%	13 195 587	56,92%
Salariés et management	888 465	5,81%	1 760 000	7,59%
Autres nominatifs	1 068 285	6,98%	2 135 616	9,21%
Titres au porteur (public)	4 707 255	30,77%	4 707 255	20,31%
Jean-Guy Barboteau	350 943	2,29%	350 943	1,51%
Autocontrôle	1 032 303	6,75%	1 032 303	4,45%
TOTAL	15 300 000	100,00%	23 181 704	100,00%

6.9. Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts)

Le rapport de l'expert indépendant désigné par ESR dans le cadre notamment de l'Offre est reproduit dans la note en réponse d'ESR disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ESR (www.esr.fr).

7. Personnes responsables

7.1. Responsable du Document d'Information

Monsieur Jean-Maurice Fritsch, Président du Directoire d'Osiatis

7.2. Attestation du responsable du Document d'Information

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence d'Osiatis déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2012 sous le numéro n° D.12-0472, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique alternative simplifiée, initiée par Osiatis et visant les actions de la société E.S.R. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Jean-Maurice FRITSCH
Président du Directoire
Osiatis

7.3. Responsables du contrôle des comptes

7.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG ET AUTRES
1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano, 75116 Paris

7.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX
11, Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie

Olivier COUREAU
14, rue de Bassano, 75116 Paris